

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 décembre 2024, débutée à 18 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
M ^{me} la greffière adjointe	M ^e Josée BOURDAGES
M ^{me} la trésorière	Claudia DUPUIS

CITOYEN: 3

JOURNALISTE: 1

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-12-416

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024, se tenant à compter de 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

M. le maire, dans son discours du budget, résume aux citoyennes et citoyens présents, le budget 2025, que la trésorière présente et dépose.

2024-12-417

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

CONSIDÉRANT que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2025 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses y figurant, conformément aux dispositions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

6000

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le budget préparé par le conseil, présenté et déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT que les revenus prévus à ce budget pour 2025 totalisent un montant de **26 219 659 \$**;

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues à ce budget pour 2025, totalisant un montant de **26 219 659 \$**, se répartissent comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 683 289 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 047 976 \$
TRANSPORT ROUTIER	4 058 463 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	6 280 313 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	120 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 624 069 \$
LOISIRS ET CULTURE	4 572 034 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	1 025 220 \$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 087 100 \$
AFFECTATION DE SURPLUS	- 571 955 \$
REMBOURSEMENT FOND DE ROULEMENT	293 150 \$
TOTAL :	26 219 659 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que présenté et déposé, le budget pour l'exercice financier 2025, dont copie est jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution;

DE décréter la publication dudit budget 2025, sur le site Internet de la Ville au www.villeport-cartier.com, conformément au Règlement n° 2018-286, intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics » et à ce qui est prévu aux articles 345.1 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (précitée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-418

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT que la trésorière a présenté et dépose le programme triennal des immobilisations de la Ville préparé par le conseil pour les années 2025, 2026 et 2027, s'élevant à **59 017 000 \$** et se répartissant comme suit :

2025 = 14 661 000 \$
2026 = 32 441 000 \$
2027 = 11 915 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que présenté et déposé, le programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, totalisant la somme de **59 017 000 \$**, dont copie est jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE décréter la publication dudit programme triennal des immobilisations, sur le site Internet de la Ville au www.villeport-cartier.com, conformément au Règlement n° 2018-286, intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics » et à ce qui est prévu aux articles 345.1 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (précitée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions.

2024-12-419

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 9 décembre 2024, débutée à 18 h, soit levée à 18 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/rlb

Alain THIBAUT
Maire